

A PARTIR DU JEUDI 26 janvier 2023
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE
2023-2024

ÉTAPES À SUIVRE POUR INSCRIRE SON ENFANT
À L'ÉCOLE

1/ Aller à la mairie et se munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille, du carnet de santé et pièces d'identité des deux parents. La mairie fournira une fiche d'inscription à compléter.

2/ Prendre rendez-vous auprès du directeur d'école (sachant que son jour de décharge est le lundi).

Tel : 04 66 89 35 71

3/ Rencontre avec le directeur.

Documents à fournir : certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école.

Si un des parents est déchu de son autorité parentale une copie du jugement est à fournir.

NB : Les inscriptions en PS concernent les enfants nés en 2020.